

RCS : LE PUY Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00018 Numéro SIREN : 449 587 492 Nom ou dénomination : AMI AUVERGNE MAINTENANCE INDUSTRIELLE

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2021 sous le numéro de dépôt B2021/001207

AMI AUVERGNE MAINTENANCE INDUSTRIELLE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 102 000,00 €

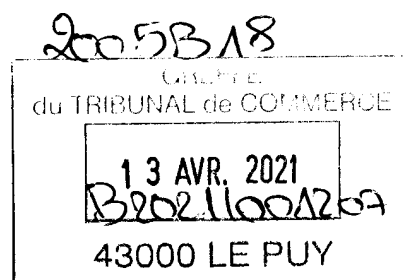
Siège social : 1 RUE SOUS LA COSTE ZAC DE FONDARY

43250 SAINTE FLORINE

449 587 492 RCS LE PUY EN VELAY

Comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :



- Bilan, compte de résultat, annexes
- Texte de la résolution d'affectation de résultat soumise à l'assemblée générale
- Texte de la résolution d'affectation de résultat adoptée par l'assemblée générale

Copie certifiée conforme
La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a long horizontal stroke.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL AMI Auvergne maintenance industrielle		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		1 RUE SOUS LA COSTE 43250 SAINTE FLORINE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 4 9 5 8 7 4 9 2 0 0 0 3 3		Néant		*	
				Exercice N clos le,		30/09/2020	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	5 017	AK	5 017	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	17 686	AQ	12 336	5 349
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	140 289	AS	120 218	20 071
		Autres immobilisations corporelles	AT	29 763	AU	25 210	4 553
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	5 090	BI		5 090
	TOTAL (II)			BJ	197 846	BK	162 782
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP	32 045	BQ		32 045
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	148 744	BY	938	147 806
		Autres créances (3)	BZ		CA		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	48	CE		48
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	154 017	CG		154 017	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 434	CI		1 434	
	TOTAL (III)	CJ	336 290	CK	938	335 351	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	534 136	1A	163 720	370 415
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL AMI Auvergne maintenance industrielle		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)		DA	102 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	8 710	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)		DG	102 559	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	4 848	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	218 118	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)		DV	3 981	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	53 623	
	Dettes fiscales et sociales		DY	94 692	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	152 297		
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	370 415		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	152 297	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AMI Auvergne maintenance industrielle						Néant ☐ *		
				Exercice N				
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC	
	Production vendue	biens *	FD	212 482	FE		FF	212 482
		services *	FG	551 543	FH		FI	551 543
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	764 025	FK		FL	764 025
	Production stockée*						FM	(1 955)
	Production immobilisée*						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	1 951
	Autres produits (1) (11)						FQ	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	764 025
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	198 604
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	1 134
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	102 926
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	11 159
	Salaires et traitements*						FY	345 809
	Charges sociales (10)						FZ	88 114
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	12 615
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	81
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	760 445
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	3 579	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 666
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	1 666
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 666	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	5 246	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Désignation de l'entreprise		SARL AMI Auvergne maintenance industrielle		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	4 75	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	4 75	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	4 75	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	8 73	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	766 166	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	761 318	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	4 848	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	1 700
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 951
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					
				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion					4 75	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					
				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AMI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2020, dont le total est de 370 416 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 848 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/12/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Autres immobilisations incorporelles :

2 à 3 ans

* Agencements des constructions : 10 à 20 ans

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans

* Matériel de transport : 3 à 5 ans

* Matériel de bureau : 3 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

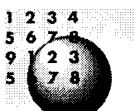
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



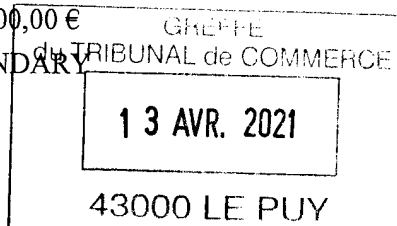
AMI AUVERGNE MAINTENANCE INDUSTRIELLE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 102 000,00 €

Siège social : 1 RUE SOUS LA COSTE ZAC DE FONDARY

43250 SAINTE FLORINE

449 587 492 RCS LE PUY EN VELAY



TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUmise A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1ER MARS 2021

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020, s'élevant à 4 848,05 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|------------|
| - Une somme de | 242.40 € |
| représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale", | |
| - Une somme de | 4 200.00 € |
| à titre de dividende, | |
| - et le solde, soit | 405.65 € |
| au compte "Autres réserves" | |

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2021, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 30/09/2019

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| - Dividende global distribué : | 10 200.00 € |
| soit, par titre : | 1.00 € |

Exercice : 30/09/2018

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| - Dividende global distribué : | 10 200.00 € |
| soit, par titre : | 1.00 € |

Exercice : 30/09/2017

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| - Dividende global distribué : | 10 200,00 € |
| soit, par titre : | 1,00 € |

Copie certifiée conforme

La Gérance

Handwritten signature of the manager.

AMI AUVERGNE MAINTENANCE INDUSTRIELLE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 102 000,00 €
Siège social : 1 RUE SOUS LA COSTE ZAC DE FONDARY
43250 SAINTE FLORINE
449 587 492 RCS LE PUY EN VELAY

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT **ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU** **1ER MARS 2021**

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020, s'élevant à 4 848,05 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|------------|
| - Une somme de | 242.40 € |
| représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale", | |
| - Une somme de | 4 200.00 € |
| à titre de dividende, | |
| - et le solde, soit | 405.65 € |
| au compte "Autres réserves" | |

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2021, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 30/09/2019

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| - Dividende global distribué : | 10 200,00 € |
| soit, par titre : | 1.00 € |

Exercice : 30/09/2018

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| - Dividende global distribué : | 10 200,00 € |
| soit, par titre : | 1.00 € |

Exercice : 30/09/2017

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| - Dividende global distribué : | 10 200,00 € |
| soit, par titre : | 1,00 € |

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme
La Gérance

